



Congé de l'un des colocataires

Par **sab23**, le **03/02/2016 à 15:17**

Bonjour,
Je suis locataire avec mon concubin, mais suite à des problèmes entre nous il veut partir. Nous avons un bail où il est mentionné que nous sommes colocataire solidaire indivisible quel sont les démarches à faire pour qu'il ne soit plus sur le bail car moi je reste dans l'appartement et est-ce que j'ai le droit de rester ?
Pourriez-vous me donner le modèle de lettre qu'il doit écrire à l'agence ?
Merci.

Par **Lag0**, le **03/02/2016 à 19:29**

Bonjour,
Votre colocataire peut donner son congé au bailleur. Une fois son préavis terminé, il ne sera plus locataire en titre (mais restera solidaire pour une certaine période). Le bail se poursuivra automatiquement et aux mêmes conditions avec vous seule sans qu'il n'y ait la moindre formalité à accomplir.